

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Créteil, le 04 septembre 2026

Affaire Lyhanna et loi intégrale : de nouvelles mobilisations prévues à partir du 7 septembre

L'association Enfance & Partage, engagée depuis près de 50 ans dans la défense et la protection des droits de l'enfant, s'est tout naturellement associée aux nombreux rassemblements organisés sur tout le territoire avant la période estivale pour rendre hommage à Lyhanna.

L'association souligne des insuffisances structurelles qui fragilisent l'efficacité du dispositif de protection de l'enfance

La détermination des citoyens à faire cesser les violences faites aux enfants demeure intacte et notre soutien, concrétisé par nos actions au quotidien, reste sans réserve dans cette lutte pour leur protection ; nous continuerons donc à nous associer le temps nécessaire aux prochains rassemblements à venir.

Enfance & Partage rappelle aussi qu'il n'est aucunement question de remettre ici en cause l'engagement quotidien des nombreux professionnels de la protection de l'enfance, des services sociaux, des magistrats, des avocats, des éducateurs et des forces de l'ordre qui accomplissent leur mission avec dévouement. Elle souhaite en revanche attirer l'attention sur les insuffisances structurelles qui fragilisent l'efficacité du dispositif de protection de l'enfance. Certes, des progrès sont à noter mais restent très insuffisants au regard d'un tel enjeu de santé publique.

Enfance & Partage, parmi d'autres, a récemment été entendue par la commission de l'Assemblée nationale du traitement judiciaire de l'inceste dont le rapport, sans surprise, est alarmant.

Nous devons aller plus loin que le plan législatif : l'enfance doit être une priorité nationale

Les dispositions du projet de loi de protection de l'enfance voté le 21 juillet prévoient (enfin) la création d'une ordonnance de sureté de l'enfant intégrant l'immunité pénale temporaire pour le parent protecteur, recommandation portée par notre association depuis de nombreuses années. Des peines plus lourdes pour les auteurs de crimes

sexuels sur des mineurs ou encore l'imprescriptibilité figurent également au registre des sanctions proposées. Nous devons aller plus loin sur le plan législatif, c'est pourquoi nous soutenons le projet de loi intégrale afin qu'aucun angle mort ne demeure sur le volet judiciaire, nous le devons à tous les enfants de la nation.

Pour autant, n'oublions pas que les textes de loi ne peuvent, à eux seuls, constituer la réponse au combat ; ils sont simplement là pour compléter, à leur niveau, l'arsenal de protection. L'enfance, sans négociation, doit être une priorité nationale et à défaut de disposer d'un ministère de plein exercice pour soutenir une telle priorité, nous avons chacun, chacune la responsabilité d'adhérer à la chaîne de protection. Chaque citoyenne, chaque citoyen doit être attentif pour appréhender les risques de danger et les dangers pesant sur les enfants, c'est ainsi que nous construirons une véritable culture commune.

Enfance & Partage présente lors des nouveaux rassemblements pour la protection des enfants et l'adoption d'une loi intégrale

La protection des enfants doit devenir un réflexe collectif, tel que le précise très justement la Haute Commissaire à l'Enfance. Notre présence à ce rassemblement traduit notre volonté de contribuer à un débat public constructif et à la recherche de solutions concrètes. La protection des enfants constitue une responsabilité collective qui exige une mobilisation de tous les acteurs concernés. Nous invitons les citoyens, les professionnels et les décideurs publics à se joindre à cette démarche afin que chaque enfant bénéficie effectivement de la protection à laquelle il a droit.

Dans un contexte où l'espoir est présent, Enfance & Partage continue de déployer gratuitement au quotidien ses actions préventives auprès des enfants, des parents et des professionnels sur tout le territoire. Le maintien de notre participation à ce rassemblement traduit notre volonté de contribuer à un débat public constructif, à la recherche de solutions concrètes et des dotations adaptées.

La protection des enfants nous concerne toutes et tous ; « l'enfance est fragile, protégeons-la ».

A propos d'Enfance & Partage :

Depuis près de 50 ans, l'association Enfance & Partage agit pour protéger, soutenir et défendre les enfants contre toutes les formes de violences, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles.

Contact presse :

BARD Claude
Président

claud.bard@enfance-et-partage.org